

Portant validation du devis société Projetlys pour l'évolutions du site internet de la ville de Bernay

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis société Projetlys pour l'évolutions du site internet de la ville de Bernay

Considérant la nécessité de signer ce devis avec la société Projetlys pour l'évolutions du site internet de la ville de Bernay ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société Projetlys achat pour l'évolutions du site internet de la ville de Bernay d'un montant de 6 720 € HT.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 30/01/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

